This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

48. W. 50.

MENTEM ALIT ET EXCOLIT

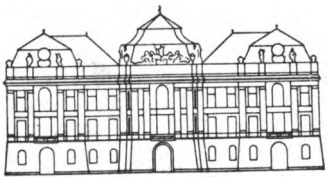

K.K. HOFBIBLIOTHEK
ÖSTERR. NATIONALBIBLIOTHEK

48. W. 50

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR

LE PALINOD DE CAEN,

ŒUVRE POSTHUME

De l'abbé De La Rue,

Membre de l'Institut, etc.

CAEN,

CHEZ A. HARDEL, SUCC. DE T. CHALOPIN,

IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

1841.

Digitized by Google

(Tiré à 50 exemplaires.)

Digitized by Google

MÉMOIRE HISTORIQUE SUR LE PALINOD DE CAEN (1).

Les siècles de la chevalerie furent ceux de la galanterie : à peine la première commença-t-elle à briller parmi nous, qu'on vit se former dans presque toutes les provinces de la France ces institutions connues sous le nom de *Puy d'amour* et de *Cours d'amour*, où nos anciens preux allaient célébrer la beauté, chanter le sentiment qu'elle inspire et recevoir la couronne des mains de leurs dames.

Mais pendant que dans le nord de la France on tenait ces cours joyeuses, pendant que dans nos provinces du midi les troubadours s'illustraient par leurs jeux-partis et leurs tensons, les Normands formaient, dans le même genre, des institutions non moins agréables, et qui eurent pour la poésie française des suites beaucoup plus avantageuses.

D'abord c'était ordinairement dans leurs festins qu'ils chantaient les plaisirs de l'amour ; ils croyaient les rendre plus vifs et plus piquants par la réunion des plaisirs de la table, et il faut convenir que si les talents des troubadours furent appelés avec raison la *science gaye*, les chants des Normands, animés par les délices de la table, ne méritaient pas moins cette qualification ; on se réunissait en famille, on appelait ses amis, ses voisins, et, sans avoir des époques fixes comme les cours d'amour, les grands repas de ce bon vieux temps furent des fêtes pour nos pères.

(1) Dans le *Rapport général sur les travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, publié par M. Delarivière en 1816, on trouve un extrait du Mémoire de l'abbé De la Rue. Ce n'est qu'une faible partie de ce précieux travail, qui jusqu'à ce jour était resté inédit.

Digitized by Google

Mais la poésie eût bientôt perdu ses charmes pour eux, si, comme dans les autres provinces, il eût toujours fallu chanter l'amour; ils voulurent donc varier leurs sujets, et les convives qui n'étaient plus amoureux ou qui ne chantaient pas, furent tenus de réciter un conte ou de répéter une fable : ainsi chacun devait son tribut aux muses.

Cet antique usage est consigné dans les fabliaux normands qui sont parvenus jusqu'à nous, entre autres dans celui du sacristain de l'abbaye de Cluny. Jean Le Chastelain, qui le composa dans le XIII^e^. siècle, dit que c'est l'usage en Normandie de chanter une chanson, ou de réciter un conte ou une fable à l'hôte qui a invité à manger, et il ajoute que c'est pour conserver cet usage qu'il a composé son fabliau du sacristain de Cluny.

Une autre institution normande, bien plus précieuse, fut celle des palinods de Caen, de Dieppe et de Rouen. Dans les cours d'amour, les poètes célébraient leurs dames : les Normands, sans oublier les leurs, consacraient encore leurs chants à la *Dame des cieux.* Ils créèrent même des jeux poétiques où l'on couronna les auteurs des meilleures pièces composées en son honneur; et la religion qui, dans ces siècles, influait sur tout, ouvrit à la poésie une carrière plus vaste, que des athlètes devaient remplir et avec plus de gloire et beaucoup plus long-temps. En effet, le XV^e^. siècle vit déserter les cours d'amour; il est même assez étonnant qu'elles en aient subsisté près de quatre. Comme on n'y chantait que l'amour et toujours l'amour, le talent des poètes ne devait aboutir qu'à des redites langoureuses et fatigantes; leurs poésies, toujours érotiques, devaient à la longue devenir fades et ennuyeuses. Ne faisant résonner sur leurs lyres que l'amour et souvent la débauche, ils ne furent que des co-

Digitized by Google

lombes volant terre à terre : point de ces élans sublimes qui font la haute poésie, et pas un parmi eux qui, comme l'oiseau de Jupiter, ait su planer sur l'Olympe et laisser un nom à la postérité.

Les palinods normands ont, au contraire, subsisté avec gloire jusqu'à nos jours ; mais le génie y éprouvait moins d'entraves ; le poète pouvait choisir son sujet, accommoder son chant à sa matière, suivre l'impulsion de son génie, et créer des ouvrages faits pour devenir des modèles. Aussi quelle province peut, comme la Normandie, se vanter d'avoir eu des Alain Chartier, des Marot, des Malherbe, des Corneille, des Sarasin, des Segrais, des Fontenelle, des Malfilâtre et tant d'autres poètes qui l'illustrèrent par leurs poésies grecques, latines et françaises ? Ce fut dans nos palinods de Caen et de Rouen que préluda leur muse naissante, et quand la littérature française doit à cette institution des hommes qui l'ont élevée à un si haut degré de gloire, j'ai cru que nous devions conserver l'histoire de ces jeux poétiques qui furent si honorables pour notre ville, et dont cette Académie n'a cessé de solliciter le rétablissement. Mais, pour remplir cette tâche d'une manière satisfaisante, je ne l'entreprendrai que d'après les actes publics, et non d'après cette notice informe et fautive qu'on publiait tous les ans en tête des recueils palinodiques.

L'institution dont nous allons parler était appelée le *Palinod*, mot grec qui signifie *chant répété*, parce que, dans plusieurs pièces palinodiques, le dernier vers de la 1re. stance devait être répété à la fin de toutes les autres, comme dans le chant royal, la ballade et le rondeau.

Cet établissement était encore appelé le *Puy de la Conception*. Le mot *puy* vient du latin *podium*. Les Romains

Digitized by Google

nommaient ainsi un lieu élevé auprès du théâtre, et où se plaçaient les consuls et les empereurs; nous avons adopté ce mot, parce que les poètes lisaient leurs ouvrages sur un théâtre élevé à cet effet; enfin on l'appelait le Puy de la Conception, parce que cette cérémonie avait lieu le 8 décembre, jour de la conception de la Vierge, et, de plus, parce que toutes les pièces devaient être composées en son honneur.

Si l'on choisit ce jour pour nos jeux poétiques, c'est que cette fête, instituée par nos pères, était particulièrement la *fête des Normands;* elle était même encore ainsi appelée du temps de M. de Bras. Ce fut dans le XI^e^. siècle qu'elle fut établie, et c'est à la piété du duc Guillaume que nous en sommes redevables. Occupé à organiser le royaume de la Grande-Bretagne que la victoire venait de lui soumettre, il fut menacé d'une guerre avec le Danemark, et, en politique habile, il voulut écarter un fléau qui pouvait renverser son trône encore mal affermi; il envoya donc un ambassadeur au roi des Danois. Cet envoyé était un vénérable abbé du monastère de Ramsey en Angleterre. Pendant son voyage, une tempête violente s'élève tout-à-coup dans la mer du nord; l'ambassadeur, voyant une mort presque certaine, invoque la Vierge qui lui apparaît, le rassure, et lui commande d'établir la fête de la Conception, le 8 décembre de chaque année; elle lui prescrit même le rit qu'on doit y observer, elle veut que l'office soit le même que celui de la Nativité, et qu'à la place de ce dernier mot, on substitue seulement celui de Conception.

Le pieux abbé promit, arriva au port, négocia la paix, et revint en Angleterre raconter au prince et les succès de sa négociation et les merveilles qu'il avait vues.

Digitized by Google

Satisfait d'un aussi heureux message, le duc Guillaume s'empressa de faire exécuter dans ses états la promesse du vertueux cénobite; la fête fut instituée, et le peuple se réunit au monarque pour la célébrer avec d'autant plus de pompe, qu'elle lui avait assuré le bonheur de la paix.

Il n'est pas de mon sujet d'examiner ici jusqu'à quel point cet événement miraculeux soutiendrait le regard de la critique. Mais quel qu'ait été le motif de cette fête, il est constant par l'histoire que les Normands la célébrèrent dès le XI^e^. siècle et plusieurs siècles avant toutes les églises de France; il l'est également que, dans les anciennes liturgies normandes, l'office était absolument le même, le jour de la Conception, que le jour de la Nativité; il y avait peu de différence encore dans les nouveaux bréviaires, mais on y trouve toujours le changement de mots que nous avons vu ordonné ci-dessus. Ainsi les Bénédictins se sont trompés lorsqu'ils ont affirmé, dans le volume XI de leur Gallia Christiana, que la fête de la Conception avait été établie par Louis de Canosse, évêque de Bayeux, en 1516, et nous allons donner des preuves encore plus positives de cette erreur.

Les poètes normands ne pouvaient pas manquer de célébrer une fête instituée par leur prince, et devenue celle du pays. Le premier qui prit la plume pour la chanter, fut Robert Wace, qui écrivait vers le milieu du XII^e^. siècle. Nous avons de lui un poème sur son origine : il y raconte en détail le fait miraculeux dont nous venons de parler, l'institution religieuse qui en fut la suite, et la pompe avec laquelle nos pères la célébraient de son temps. On peut donc regarder son ouvrage comme la plus ancienne pièce palinodique qui soit parvenue jusqu'à nous, et peut-être même comme le premier

Digitized by Google

morceau de poésie descriptive qui ait été écrit dans notre langue.

Nous ne savons pas à quelle époque précise commencèrent les palinods de Rouen et de Dieppe; nous savons seulement qu'ils existaient à la fin du XV^e^. siècle. Une conclusion de l'Université de Caen, de l'an 1466, ordonne de célébrer la fête de la Conception *more solito ;* ainsi cette solennité eut lieu dès les commencements de sa fondation. Par une autre conclusion de l'an 1477, il paraît qu'on la célébrait avec un grand appareil; on y prononçait dès ce temps une harangue latine. On y *portait le pain béni avec instruments, flambart et armoiries,* dit le bonhomme de Bras; on distribuait du vin aux professeurs et aux écoliers qui y assistaient, et on terminait la cérémonie par un repas académique. Le temps ne diminua rien de la magnificence de cette fête; car, en l'année 1521, l'Université ordonna de la célébrer *solemnius quo fieri poterit,* mais jusque-là on ne voit point de jeux poétiques.

Leur établissement était réservé à l'époque de la renaissance des lettres en France, sous François I^er^. Ce fut Jean le Mercier, seigneur de St.-Germain et avocat célèbre à Caen, qui, le 23 octobre de l'an 1527, proposa à l'Université l'établissement du palinod, et offrit d'en faire les frais pour cette année. Ce corps académique accepta ses offres, et lui en témoigna sa reconnaissance en le nommant *prince du premier palinod.* Cette fonction consistait à présider l'assemblée publique qui entendait la lecture des pièces, à les recevoir de la main des auteurs, à désigner les juges qui devaient prononcer sur leur mérite, et à distribuer les prix aux vainqueurs. Pour exciter les poètes au concours, Jean le Mercier leur fit lui-même une invi-

Digitized by Google

tation en vers, usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Enfin, le premier palinod eut lieu cette même année. On y présenta beaucoup de pièces grecques, latines et françaises, dit M. de Bras. Le premier prix d'épigramme latine fut une couronne estimée un écu d'or au soleil, le chant royal eut une branche de laurier estimée 30 sols, la balade 20 sols, et le rondeau 10 sols. Ces prix paraissent aujourd'hui d'une médiocre valeur ; mais il faut se reporter au temps de l'établissement, se rappeler que le blé à cette époque valait 2 sols le boisseau, et par conséquent que l'auteur qui recevait une branche de laurier ou 30 sols, recevait par là même la valeur de quinze boisseaux de blé.

Pour donner au palinod une existence durable, l'Université rédigea des statuts palinodiques.

Elle arrêta : 1°. de distribuer tous les ans des prix aux meilleures pièces, et de nommer un prince du puy;

2°. Que tous les ans, le 8 décembre, elle s'assemblerait à une heure après midi, et irait en corps chercher le prince élu pour l'année ;

3°. Que de retour avec lui, elle se placerait sur le puy élevé à cet effet, et qu'alors les auteurs présenteraient leurs pièces au prince, qu'ils les liraient eux-mêmes ou les feraient lire par un lecteur choisi pour cette fonction, qu'enfin aucune pièce ne serait rejetée et qu'on les lirait toutes publiquement ;

4°. Qu'après cette lecture solennelle, on reconduirait le prince chez lui et avec le même cérémonial ; que le lendemain, neuf décembre, on nommerait des juges qui dans trois jours prononceraient sur le mérite des pièces ; et que, le troisième jour ou le suivant, on tiendrait une deuxième assemblée publique dans laquelle le prince dis-

Digitized by Google

tribuerait les prix aux vainqueurs, dont les ouvrages seraient imprimés et affichés.

5°. Enfin, pour maintenir d'une manière efficace un établissement aussi avantageux pour les lettres, l'Université arrêta la fondation d'une confrérie de la Vierge, dont tous les membres paieraient quatre sols par an, ou trente sols en une seule fois. Tous ceux qui seraient promus aux degrés dans toutes les Facultés, seraient tenus de payer, en outre, à la confrérie, savoir : les bacheliers 5 sols, les licenciés 10 sols, et les docteurs une livre. Ainsi la religion fit toute seule les frais du premier établissement du palinod. Il n'y eut d'opposants à ces statuts que quelques moines, docteurs en théologie. Pour comprendre cette opposition, il faut se rappeler la fameuse querelle entre les Dominicains, qui combattaient l'immaculée Conception, et les Cordeliers qui la défendaient, et placer parmi les premiers, les docteurs opposés au palinod.

Cette première institution subsista jusqu'en 1550, conformément aux statuts que nous venons de rapporter. L'Université nomma tous les ans un prince du puy. Parmi ceux qui furent décorés de ce titre, on trouve, en 1533, Guillaume le Rat, alors recteur de l'Université, orateur fameux, qui prêcha plusieurs fois devant la cour de François I^er^., et qui le premier, en Normandie, écrivit contre Luther ; en 1536, Denys, évêque, suffragant du cardinal Trivulce, évêque de Bayeux; en 1546, Jean de Quievremont, official de Caen; et en 1547, Jesse de la Lande, receveur général des finances. Les palinods imprimés à cette époque sont très-rares; en 1536, Bertrand Hostingue les imprima aux frais des officiers de l'Université, qui étaient condamnés par elle à cette dépense, pour n'avoir pas assisté à ses

Digitized by Google

assemblées générales. On remarque encore qu'à cette époque, lorsque la fête de la Conception tombait le vendredi ou le samedi, on la transférait au dimanche suivant, et cela à cause du repas académique dont nous avons parlé ci-dessus, et qu'on ne voulait pas faire en maigre : *qua die nostrum post habitam orationem celebrabimus convivium*, disent les conclusions du renvoi de la fête.

Le palinod cessa tout-à-coup en 1550, et l'on n'en trouve point la cause dans les actes de l'Université. Cette interruption dura sept ans; mais dans ce court intervalle Malherbe naquit, et des fleurs, des couronnes palinodiques devaient renaître autour de son berceau. Etienne Duval, seigneur de Mondrainville, avait acquis des biens considérables dans le commerce des blés de Barbarie et dans celui qu'il fit avec le Nouveau-Monde. Chargé par le roi d'approvisionner la ville de Metz, menacée d'un siége par Charles-Quint, en 1553, il sut le faire si à propos et si abondamment, qu'après un long siége l'empereur fut obligé de se retirer et de renoncer à la prise de cette place importante. Ce service signalé et beaucoup d'autres rendus à l'état, acquirent à Etienne Duval l'estime du prince, un grand crédit auprès de ses ministres, et un avancement distingué pour ses enfants; il fut fait lui-même maître d'hôtel du roi et gentilhomme de sa chambre en 1563. Mais les lettres lui parurent assurer une gloire plus durable, et il crut la trouver dans le rétablissement du palinod. Pour le fonder à perpétuité, il donna, le 6 mars 1557, devant les tabellions de Caen, 22 livres de rentes à l'Université. Le contrat porte « que lui et son plus proche « héritier seront princes-nés du palinod, que cet héritier « sera toujours un de ses descendants, l'ainé d'iceux, et « portant son nom et ses armes; qu'en cas d'extinction de

Digitized by Google

« la ligne masculine, l'héritier qui la représentera sera « toujours tenu de ne faire apparaître que les armes du « fondateur dans les cérémonies palinodiques, et qu'enfin « lesdits héritiers ne pourront jamais aliéner la dignité de « prince acquise par le présent contrat.

On régla ensuite, dans cet acte, le cérémonial et les formes qui devaient avoir lieu pour le palinod.

L'Université étant assemblée le 8 décembre à une heure après midi, sur un théâtre orné de tapisseries et préparé pour le puy, le prince devait arriver, prendre la première place, entendre la lecture de toutes les pièces présentées et les recevoir de la main des auteurs.

Dans le même lieu et immédiatement après la lecture publique, on devait nommer six juges, le prince trois et l'Université un nombre égal. Les juges devaient ensuite aller dans le sanctuaire de l'église des Cordeliers, et y jurer dans les mains du prince qu'ils n'avaient ni fourni le sujet des pièces, ni corrigé aucune d'elles, et enfin qu'ils n'étaient ni parents ni alliés des auteurs.

Le samedi suivant, les juges devaient s'assembler dans une chambre, aux Cordeliers, et, en présence du prince, examiner et juger les pièces, et enfin déclarer celles qui seraient couronnées; dans le cas de partage, le prince avait voix prépondérante.

Le lendemain dimanche, le prince assis sur le puy avec le recteur et l'Université, on nommait les vainqueurs dans chaque genre de composition; le prince leur distribuait les prix qu'ils avaient obtenus, et après qu'il les avait couronnés, ils le reconduisaient à son hôtel.

Tel est l'ordre arrêté dans le contrat de fondation pour la cérémonie du palinod. Le jour de la fête de la Conception, le prince devait encore assister à la harangue et à la

Digitized by Google

messe, et l'Université lui fournir trois sols pour son offrande.

Quant aux prix, le contrat en fixe huit, savoir :

Au premier prix d'épigramme latine, les armes du fondateur, rédimables par 45 sols ;

Au 2e. prix 22 sols ;

Au 1er. prix du chant royal, la palme, rédimable par 40 sols ;

Au 2e. prix 20 sols ;

Au premier prix de balade, le laurier, rédimable par 30 sols ;

Au 2e. prix 15 sols ;

Au meilleur sonnet, l'étoile, rédimable par 14 sols ;

Au meilleur dixain, le signet, rédimable par 10 sols.

Le reste de la rente fut destiné aux autres frais du palinod, et entre autres à l'impression des invitations latines et françaises qu'on devait faire annuellement aux poètes, et qui devaient être affichées à la Toussaint dans toutes les villes de la province.

Les dispositions du contrat de fondation que nous venons de rapporter, furent exactement suivies jusqu'en l'année 1576, et il paraît même qu'elles le furent avec un succès marqué pour la poésie, puisque le fondateur par un nouveau contrat du 8 décembre, même année, augmenta de 7 livres de rente les revenus qu'il avait déjà donnés pour la fondation du palinod. Il fit aussi le même jour avec l'Université quelques nouveaux réglements propres à perfectionner cet établissement.

Mais il ne jouit qu'un an de la satisfaction que durent lui procurer ses nouveaux bienfaits. Il mourut le 19 janvier de l'année 1578, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame de cette ville ; l'Université et tous les corps

Digitized by Google

de la ville honorèrent le convoi d'un homme qui avait si bien mérité de sa patrie, et nos poètes pour lesquels il avait préparé tant de couronnes, s'empressèrent de conduire leurs muses éplorées répandre des fleurs sur sa tombe. Jean Rouxel, Nicolas Després, Jacques de Cahaignes, et beaucoup d'autres, célébrèrent à l'envi un homme qui leur avait frayé le chemin de la gloire en leur ouvrant les sentiers du Parnasse.

Etienne Duval avait épousé Louise de Malherbe, parente du poète, et il en eut plusieurs enfants, savoir : Jacques et Nicolas Duval, auxquels il laissa une fortune considérable.

Le premier, après avoir beaucoup voyagé dans l'Europe, se fixa à la cour. Il y obtint les dignités de ch^er^. de l'ordre du roi et de gentilhomme de sa chambre ; il fut encore maître d'hôtel de la reine Catherine de Médicis; enfin ses talents et les services militaires qu'il rendit à Henri III, le firent nommer gouverneur de Ste.-Menehould. Le séjour de la cour lui procura un mariage brillant: il épousa Anne de Bossu, d'Alsace, qui lui apporta le comté de Dampierre (en Champagne), dont il prit le nom, que ses descendants ont porté depuis; et il faut compter parmi ces derniers le comte de Dampierre, tué auprès de Louis XVI, à son retour de Varennes. Mais si Jacques Duval avait quitté Caen, il ne resta pas moins attaché à cette ville et surtout aux gens de lettres qui l'habitaient. Nous avons encore plusieurs lettres latines que lui écrivait Jacques de Cahaignes et qui prouvent leur correspondance littéraire et l'amitié qui les unissait. Enfin, ce célèbre professeur lui a donné, ainsi qu'à son père, une place distinguée dans ses *Elogia civium Cadomensium.*

Digitized by Google

Le deuxième fils d'Etienne Duval, après avoir occupé quelque temps la place de son père, se fit religieux.

Les descendants d'Etienne Duval n'habitant plus la ville de Caen, ne purent remplir la place honorable qu'il avait créée pour eux. Alors le titre de prince fut porté par le recteur et les doyens.

En 1601, ils se qualifient *juges et princes du palinod.*

En 1610, le recteur se dit *prince pour l'absence de M. de Mondrainville.*

En 1611, ils se bornent tous à la simple qualité de *Deputati judices per Dominum de Mondrainville, fundatorem.*

Mais, soit pour prouver l'impartialité de leurs jugements, soit qu'ils suivissent en cela la volonté des héritiers du fondateur, ils appelèrent toujours un homme de lettres, étranger à leur corps, pour juger avec eux, et dans la suite ils en appelèrent même jusqu'à deux. En 1601, ce fut Jesse Hermier, conseiller au bailliage et connu par ses poésies. En 1602, ce fut le sieur Le Fanu, plus connu encore par des talents dans le même genre; en 1631, le président Vauquelin et M. Leclerc, conseiller au bailliage; et c'est de là sans doute que s'introduisit l'usage d'appeler deux juges externes au palinod, usage qui a été conservé jusqu'en 1791. Ce fut le seul changement qu'on se permit dans l'institution d'Etienne Duval, et que commanda en quelque sorte l'absence totale de ses héritiers. Sa fondation eut dans la ville de Caen des succès si brillants pour la poésie, que je ne puis passer sous silence une anecdote littéraire peu connue et cependant très-honorable.

En l'année 1458, on avait érigé sur le pont d'Orléans une statue à la Pucelle et une à Charles VII. Pendant plus d'un siècle, ces monuments étaient restés sans une

Digitized by Google

inscription qui rappelât l'héroïsme de Jeanne d'Arc. On fut enfin honteux d'un pareil oubli, et, pour le réparer, on fit un appel aux poètes français. La reconnaissance et plus encore la galanterie échauffèrent leur verve. Chacun d'eux prit la plume; mais, chose étonnante! la seule ville de Caen fournit huit auteurs pour chanter l'héroïne, tandis que dans la capitale et dans tout le reste de la France, il ne s'en trouva que six qui surent mêler leurs chants aux leurs; et nos compatriotes ne furent pas seulement les plus nombreux, mais ils publièrent ensemble jusqu'à 28 pièces, tant latines que françaises. Malherbe, Patris et Cauvigny écrivirent en vers français; Claude Colin, Le Fanu et Cahaignes en vers latins; Troismons et Hermier dans l'une et l'autre poésie; enfin Cahaignes, Le Fanu et Troismons composèrent, en outre, plusieurs pièces en style lapidaire. On recueillit toutes leurs pièces et celles des autres poètes qui rivalisèrent avec eux, et on les imprima à Paris, in-4°., 1613. Cette collection me paraît un monument qui déposera dans tous les temps en faveur du palinod.

Une autre circonstance vint encore en augmenter la gloire: en 1607, Pierre le Marchand, seigneur du Rosel, rendit l'arène plus pénible et en même temps plus brillante; il demanda à nos poètes de prendre un ton plus relevé, plus majestueux, et, pour cet effet, il fonda un prix de cent jetons d'argent du poids de deux marcs et demi pour la meilleure ode française.

Les révolutions politiques entraînent trop souvent dans leurs suites la ruine des établissements les plus sages. La Ligue avait bouleversé la France, et depuis l'époque de la fondation du palinod, en 1557, jusqu'à l'année 1614, la valeur de l'argent avait doublé et celle du blé

Digitized by Google

quadruplé. Alors la rente donnée par le seigneur de Mondrainville se trouva insuffisante, et l'Université ne pouvant remplir les clauses du contrat fait avec lui, le palinod se trouva supprimé de fait et de droit.

Mais le 11 novembre de l'année 1624, Jacques le Maistre, chanoine d'Avranches et principal du collége du Bois, donna à l'Université, devant les tabellions de Caen, une rente de 100 livres pour rétablir et maintenir la fondation d'Etienne Duval. Par conséquent, le nombre des prix resta le même ; mais leur valeur fut très-augmentée, et le modeste restaurateur du palinod ne se réserva aucun privilége, aucun droit honorifique dans le contrat ; il stipula seulement qu'après sa mort, l'Université ferait célébrer pour lui un obit solennel, le lendemain du palinod.

Nos jeux poétiques recommencèrent donc en 1624, et, pour ajouter à leur éclat, Michel de St.-Martin fonda en 1670 le prix d'ode alcaïque, à l'imitation de celle d'Horace: *Odi profanum vulgus*, et il donna 30 livres de rente pour fournir tous les ans à la meilleure pièce dans ce genre les armes du fondateur en argent, et un anneau d'or à celle qui mériterait un deuxième prix.

Ce fut entre ces deux époques que le palinod eut les succès les plus brillants. Le siècle de Louis XIV devait produire des hommes illustres dans les provinces comme dans la capitale, et quelle ville fut plus féconde que la ville de Caen, à cette mémorable époque? Je ne m'arrêterai pas à retracer le mérite poétique des Halley, des Moysant de Brieux, des Pyron, des Savary, des Huet, des Sarasin et des Segrais. Je me borne à citer un fait historique, qui prouve la gloire qu'avait acquise notre palinod, et la réputation des poètes Caennais de cet âge.

Digitized by Google

On sait le bruit que firent, vers le milieu du XVII^e^. siècle, les deux fameux sonnets sur Job et sur Uranie; la cour et la ville se divisèrent sur leur mérite. On s'en remit au jugement de l'Académie française; mais ce sénat littéraire fut lui-même partagé, et, ne voulant pas d'ailleurs prononcer dans une contestation où les parties avaient des chefs aussi illustres, il ajourna indéfiniment l'affaire. Alors on se réunit de part et d'autre pour renvoyer la décision aux poètes de Caen. La duchesse de Montpensier fit écrire à M. Halley, que son jugement et celui de ses confrères serait sans appel, et cette lettre arriva précisément dans la semaine palinodiale. Mais si nos beaux esprits se trouvaient rassemblés dans ce moment, quel ne fut point leur embarras! Les uns voulaient ajourner, comme l'Académie; les autres refusaient de connaître de l'affaire. Enfin, Halley leur montra l'invitation de la princesse, et parvint à la leur faire regarder comme un ordre; mais la vanité poétique se trouva singulièrement flattée, et s'il en faut toujours quelques grains aux poètes, il faut convenir que les nôtres en eurent à foison. Alors il ne fallut plus d'autre mobile; on se décida à prononcer sur ce procès d'honneur, comme l'appelle Halley, on examina, on discuta dans toutes les formes, enfin on jugea que le sonnet sur Uranie était le meilleur, et la duchesse de Montpensier en recevant ce jugement fut d'autant plus flattée, qu'il se trouva conforme au sien; mais elle l'avait caché à nos poètes, afin de les laisser prononcer en toute liberté.

Une autre circonstance non moins flatteuse vint encore illustrer notre palinod. En 1667, nos poètes virent un rival distingué descendre avec eux dans l'arène; François de Beauvilliers, duc de St.-Aignan, leur disputa le prix

Digitized by Google

d'ode française et le remporta. Il reçut les cent jetons d'argent, et les présenta à Louis XIV. Mais un compétiteur d'un rang aussi marquant devait recueillir plus que des médailles : treize de ses rivaux célébrèrent eux-mêmes son triomphe dans dix-huit pièces latines et françaises ; Cavelier les fit imprimer avec l'ode couronnée, et dédia cette collection au duc de St. Aignan. Pendant le reste du siècle de Louis XIV, la gloire du palinod de Caen fut maintenue par Halley, Pyron, Vengeons, Lair, Cally et beaucoup d'autres ; les pères Larue, Sanadon, la Sante, et d'autres jésuites distingués, concoururent avec les professeurs de l'Université pour en soutenir l'éclat, et l'on vit souvent Huet, Segrais, Chamillard et Foucault présider à ces concours ; enfin telle fut la veine poétique de cet âge, que, sans parler des palinods imprimés, l'évêque d'Avranches avoit recueilli une collection de poésies fugitives grecques, latines et françaises, toutes composées et imprimées à Caen ; elle est encore aujourd'hui à la bibliothèque nationale, et elle se compose de six volumes in-folio, 20 in-4°. et 25 in-8°.

En 1739, les poètes se dégoûtèrent du chant royal et de la ballade ; l'Université convertit ces prix en un prix de stances et un deuxième prix d'ode française. Louis Fouet, professeur ès-droits voulut aussi animer les combattants. Le prix d'ode alcaïque ne subsistait plus, parce que les fonds donnés par Michel de St.-Martin avaient été dissipés ; M. Fouet le fonda de nouveau par vingt livres de rente, et il donna une pareille somme pour la meilleure ode iambique.

On a souvent blâmé quelques-unes des lois palinodiques, entre autres celle qui détermine le nombre des vers ou des strophes de certaines pièces. On eût voulu

Digitized by Google

que le poète eût été sans entraves et abandonné au feu de son génie ; mais il faut penser au temps où l'on fit ces lois, et examiner les motifs qui les firent porter. Nous avons vu que dans l'origine toutes pièces bonnes ou mauvaises devaient être lues sur le puy. C'était déjà une grande tâche que celle d'entendre la lecture de toutes ces pièces ; mais les fondateurs voulurent que le public jugeât avant eux, et d'ailleurs ils pensèrent que les honneurs d'une lecture publique encouragerait les poètes qui ne seraient pas couronnés. Alors, il me semble qu'il fut juste de fixer le nombre de vers ou de strophes dont certaines pièces seraient composées : autrement il eût fallu se condamner soi-même à entendre de mauvaises pièces qui n'auraient pas fini, et, sous prétexte de ne pas donner d'entraves au génie, s'imposer la pénible loi de le suivre dans tous ses écarts, et d'entendre la médiocrité dans toutes ses divagations. Ne condamnons pas légèrement nos pères ; la preuve que nous n'aurions pas eu leur patience, c'est que, depuis plus de cent ans, on avait supprimé la lecture publique de toutes les pièces présentées au concours.

Tels sont les détails que j'ai pu réunir sur l'histoire du palinod. J'essaierai dans un autre mémoire de faire connaître chacun des poètes qui y furent couronnés, et j'insisterai sur le rétablissement de cette institution (1).

FIN.

(1) NOTE DE L'ÉDITEUR. L'abbé De la Rue avait réuni les matériaux de ce second mémoire ; mais il ne l'a jamais rédigé.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Österreichische Nationalbibliothek
+Z156314403

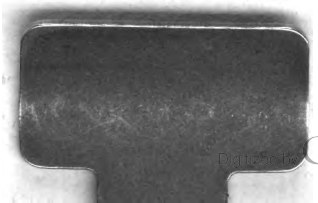

Digitized by Google